

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 31 Mars 2017

Date de convocation : 27 / 03 /2017



L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient Présents : Jean-Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND, Eliane PARTY, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELLI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN.

Absents excusés : Rémy JOANNAS,
Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Valérie MAUCELLI
Votants :

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour « Lancement des travaux du Lavoir »
Après en avoir délibéré le conseil adopte le nouvel ordre du jour à l'unanimité

✓ *1-Comptes de Gestion 2016 : Budget général et Assainissement*

Les comptes de gestion du receveur sont identiques aux comptes de la collectivité. Ils sont approuvés à l'unanimité.

✓ *2-Comptes Administratifs 2016 : Budget Général et Assainissement*

Assainissement : le compte Administratif fait apparaitre un résultat d'exécution de 23 810.21 € en exploitation et un résultat d'exécution de - 8 917.80 € en investissement.

Général : le compte Administratif fait apparaitre un résultat de fonctionnement de 80 040.89 € et un résultat de - 75 307.18 € en investissement.

Monsieur le Maire sort de la salle. M. Malaterre, 1^{er} adjoint, met au vote les comptes administratifs :

11 voix pour. Les comptes sont adoptés à l'unanimité
Monsieur le Maire réintègre la salle de conseil.

✓ *3 - Reprise des résultats 2016 : budget Général et Assainissement*

A l'unanimité :

Budget Général : report en recettes de fonctionnement : 273 720.52 €

Affectation de 14 271.10 € en excédent de fonctionnement capitalisé (besoin de financement)

Budget Assainissement : report en recettes d'exploitation : 157 259.29 €

✓ 4 - Budgets Primitifs 2016

Le budget assainissement s'équilibre à 220 328.29 € en exploitation et à 746 472.40 € en investissement.

Le budget général s'équilibre à 744 443.52€ en fonctionnement et à 370 498.15 € en investissement.

Les budgets sont votés à l'unanimité.

✓ 5 – Déclaration préalable et Autorisation de Travaux Accessibilité Ecole

Vu les travaux d'accessibilité programmés en 2017 dans les locaux de l'école de Bâgé-le-Châtel, le conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les dossiers de déclaration de travaux et d'autorisation de travaux ainsi que tous les documents se rapportant au projet.

✓ 6 – ROPACH cantine : Avenant au contrat R.P.C (Restauration Pour Collectivités)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'entreprise qui fournit actuellement les repas au restaurant scolaire. Cette société propose un logiciel utilisable en ligne par les parents pour la gestion des inscriptions de leurs enfants à la cantine.

Ce logiciel est mis gracieusement à la disposition de la commune, il sera payant lorsque la commune aura un autre fournisseur de repas. Pour débiter l'utilisation de ce logiciel la société RPC propose un avenant complémentaire à leur contrat d'origine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant

✓ 7 – Travaux de voirie : Lancement du Marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en sécurité de la traversée du village et les travaux de voirie prévus à savoir la création de 2 plateaux ralentisseurs et d'ilots ainsi que la création de 6 places de parking dont une pour personne handicapée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à lancer le marché et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

✓ 8 – Bureaux 22 grande rue : Prix de location

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de la société GROUPAMA dont les bureaux se situent à Bâgé-le-Châtel, Rue Marsale. Celle-ci prévoit la réfection totale de ceux-ci et souhaite disposer de locaux pour transférer son activité pendant la durée des travaux.

Monsieur le Maire a proposé la location des bureaux situés au-dessus de la salle polyvalente et la société a accepté. Le conseil municipal après en avoir délibéré
FIXE le montant de la location à 1 000 € par mois et ce pendant toute la durée de l'occupation.
DIT que les modalités d'occupation seront fixées par convention
AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

✓ 9 – *Demande de subvention de l'association Amitié Loisirs de l'EPHAD*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Amitié Loisirs de l'EPHAD souhaitant une subvention de 500 € pour aider à la réalisation d'un projet artistique (vidéo)
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Amitié Loisirs de l'EPHAD.

✓ 10 – *Lancement des travaux du Lavoir*

Monsieur le Maire rappelle les travaux du lavoir et donne le montant des travaux HT :

Gros Œuvre et Carrelage :	entreprise Jacquet-Vessot	8 796.79 €
Plomberie :	entreprise Servignat	2 800 €
Electricité :	entreprise Rieu	713.45 €
Métallerie :	entreprise Broyer	3 735 €
Charpente Couverture	entreprise Jacquet-Vessot	14 865 .53 €

Le montant des travaux est entériné

✓ 11 – *Questions diverses*

Monsieur le Maire rappelle l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme qui aura lieu le 4 avril dans les locaux de la mairie.

Ain habitat : les logements sont pratiquement terminés. La rétrocession de la voirie à la commune est demandée.

Monsieur le Maire présente les budgets 2017 du SIVU du CPINI et du SIVOS.

Monsieur le Maire rappelle le contentieux pour le paiement de la piscine des élèves de CE1/CE2 et précise que la somme ne sera pas prise en charge par les communes de Bâgé-le-Châtel et de Saint-André-de-Bâgé.

Lecture d'un courrier de l'Association Passion Patrimoine qui sollicite une subvention. Le conseil ne donne pas suite.

Le rapport du SIEA pour Bâgé-le-Châtel est présenté.

Intercommunalité : Pour la fusion, il y a nécessité d'harmoniser les taxes entre les 2 intercommunalités. 2 solutions étaient possibles, soit le droit commun, soit la neutralisation des taux. La majorité des 2/3 (Pont-de-Vaux) a voté pour le droit commun soit une augmentation des impôts locaux pour les habitants de la communauté de communes du pays de Bâgé et une diminution pour les habitants de la communauté de communes de Pont de Vaux, le tout lissé sur 12 ans. Le choix du principe de neutralisation aurait permis de garder le même montant qu'actuellement pour tous les habitants.

11 Avril : invitation à la réunion de préparation de la fête cantonale

La séance est levée à 23 h 10